L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 MARS 1878. 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI 27 MARS 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, à l'encoignure des rues Lapeyrouse et Prieur, à l'écurie de Jean Cluquet.—une vacherie.

Par A. Marks, Levy & Co., au 33 rue Magazine—Marchandises sèches, articles de toilette, vêtements, chapeaux, chaussures, etc.

Le Nouveau Régime Comparé à l'Ancien.

La critique est aisée et l'art est difficile. Cette maxime est aussi bien applicable à l'art du gouvernement qu'à l'art poétique et la presse ne doit pas l'oublier lorsqu'elle passe jugement sur les actes des gouvernants et des législateurs.

Dans nos reproches à la législature qui vient de s'ajourner récemment, nous ne sommes jamais allés jusqu'à la comparer aux assemblées radicales du régime passé et nous pensons que plusieurs de nos confrères ont dépassé la mesure en avançant que l'on n'avait rien gagné au changement de régime. C'est là une injustice et en même temps une critique impolitique.

De ce que la législature ne s'est pas montrée constamment à la hauteur de la tâche extrêmement difficile que lui avait imposée la situation déplorable de l'Etat, conséquence de huit années de pillage, de spoliation et de désordre, il ne s'en suit pas qu'il y ait lieu de regretter le régime radical. Loin de là. Un pas immense a été fait, et, si l'œuvre de réforme commencée a été entravée et a subi un temps d'arrêt, il n'y a pas lieu de se décourager et c'est une raison simplement pour que tous les amis du bien public redoublent d'efforts afin d'achever ce qui n'a encore été qu'ébauché.

Pendant que la législature siégeait, nous ne lui avons épargné ni les avertissements ni les critiques, mais notre objet a été de stimuler les uns et d'encourager les autres et nous nous sommes réservé de présenter une revue impartiale de ce qu'elle a accompli dans ses deux sessions. C'est ce que nous aurons bientôt occasion de faire quand nous publierons le texte des lois adoptées.

Dans une des dernières séances du Sénat, le sénateur White a présenté, en réponse aux attaques exagérées dirigées contre la législature, un remarquable travail de comparaison entre l'ancien et le nouveau régime. Son discours dont nous avons donné une analyse dans l'*Abeille* du 19 mars, a été publié hier *in extenso* dans le *Democrat* ; nous regrettons que la longueur de ce discours ne nous permette pas d'en donner la traduction en entier.

La comparaison faite entre les dépenses sous le régime radical et les dépenses sous le gouvernement de Nicholls, est, certes, tout à l'avantage de ce dernier. Elle constate des réductions énormes sur quelques chapitres, importants sur d'au-[illegible] sanglante des [illegible] commises [illegible] et Kellogg, mais ce n'est pas une justification complète de la dernière Législature.

Il est bien évident qu'on n'attendait pas d'une Assemblée dont la majorité avait été élue par les démocrates conservateurs, la continuation des errements de ses devancières, et il nous semble qu'elle n'eût pas dû se contenter de réduire le budget par comparaison avec les budgets précédents, mais qu'elle eût dû l'établir en ayant strictement égard à la situation telle que la lui avait léguée le régime radical, c'est-à-dire le réduire beaucoup plus encore.

C'est une grande satisfaction sans doute pour nos législateurs comme pour le public que de savoir que les économies réalisées sur les dépenses des divers départements, comparativement aux chiffres des budgets passés, s'élèvent à la somme énorme de Deux millions cent quatre-vingt cinq mille quatre cent soixante quinze dollars, que les amendements constitutionnels ajouteront trois cent cinq mille piastres à ce chiffre et que la Législation sur le drainage sauvera aux contribuables de la Nouvelle-Orléans huit cent soixante-quinze mille piastres, mais on peut avoir des doutes sur le point de savoir si la législature a réussi à mettre son budget en équilibre et à assurer le paiement des intérêts de la dette d'Etat, aussi bien que celui des divers services publics. Enfin, on peut reprocher à la Législature d'avoir laissé les affaires financières de la ville dans un véritable chaos.

A ces deux reproches sérieux nous en avons ajouté un troisième, fort grave à nos yeux, celui du vote par lequel l'Etat est autorisé à ajouter à sa dette deux millions de Bons en faveur du chemin de fer du Pacifique. Quels que soient les avantages qu'on prétende retirer de ce chemin, il n'en est pas moins incontestable que ces deux millions de Bons n'assureront pas l'achèvement de la ligne, que rien encore n'autorise à croire que la compagnie sera en état de payer l'intérêt et le principal de ces Bons, et qu'aucune disposition n'a été prise pour que l'Etat lui-même puisse faire face à ce paiement.

La part de la critique est donc assez large pour qu'on n'ait pas recours à des accusations générales et vagues contre la Législature.

Tout en usant de notre droit d'examen avec indépendance vis-à-vis de nos législateurs, nous nous plaisons à reconnaître qu'ils ont déjà beaucoup fait pour la cause des réformes et nous reproduisons avec satisfaction la conclusion du remarquable discours du sénateur White qui s'est montré l'un des champions les plus intelligents, les plus actifs et les plus zélés des mesures de réforme.

Inutile de dire, M. le président, que je n'ai pas inclus, dans ce sommaire, beaucoup de lois locales faites dans l'intérêt de la Nlle-Orléans et des paroisses. En passant en revue la législation générale, j'ai parlé des barrières que la constitution imposait et qui avaient [illegible] plus [illegible] nous y [illegible] je n'aie pas [illegible] une discus-[illegible] l'appeler une con-[illegible] la constitution, je [illegible] ver que la soumission des amendements aux citoyens est, si je ne me trompe, la ligne qu'ont suivie tous les Etats du Sud, jusqu'au moment où ils sont parvenus à dissiper les ténèbres de la reconstruction. Nous avons pensé qu'il était sage de suivre leur exemple; nous avons pensé que la prudence exigeait que nous ne [illegible] pas une lutte avant que le temps eût allégé quelques-uns des fardeaux qui nous accablaient, avant que l'esprit de nos souffrances nous poussât plutôt à espérer un à venir heureux qu'à méditer sur un passé douloureux.

Quoi qu'il en soit, les amendements que nous proposons au peuple font disparaître beaucoup de maux, empêchent que des injustices ne soient commises de nouveau et imposent de salutaires restrictions. Ils portent le pouvoir de veto aussi loin que le portent les meilleures constitutions de date récente; réorganisent le département judiciaire; imposent à la Législature autant de limites qu'il s'en trouve dans n'importe lequel des pactes fondamentaux de l'Union américaine; déclarent que nos législateurs s'assembleront tous les deux ans seulement et fixent les salaires à des chiffres que recommandent notre expérience et celle de nos voisins; ils [illegible] en cas de ratification, $200,000 à $250,000 par an d'économie.

J'ai essayé, monsieur le président, de faire un exposé aussi succinct aussi loyal que possible. Les erreurs que j'ai pu commettre sont, je vous en donne l'assurance, bien involontaires.

Dans beaucoup de cas j'ai, nécessairement, parlé de 1877, car la Législation de 1878 n'est pas encore complète en tant qu'il s'agit d'allocations.

Je n'ignore pas qu'on insistera sur la preuve des réductions et qu'on voudra voir cette preuve dans la diminution de l'impôt; celui-ci a été réduit, cette année-ci, d'un *mill* et demi, c'est-à-dire une réduction de plus d'un tiers de la taxe du "general fund"; le reste est distribué comme suit:

Cinq mills et demi pour l'intérêt,
Doux mills pour les écoles,
Trois mills pour les levées,
Deux mills et demi pour le fonds général.

L'impôt est donc, pratiquement, plus bas qu'avant la guerre.

En 1856, 1857, 1858 et 1859 la taxe du "general fund" était de 1 2/3 mills sur un assessement de $358,000,000 en 1856 et de $378,911,000 en 1857, tandis qu'elle est, cette année, de 2 1|2 mills, sur environ $177,000,000. Il ne faut pas perdre de vue que les dépenses qu'autorise la constitution actuelle sont beaucoup plus fortes qu'autrefois: par exemple, en 1859 notre judiciaire nous coûtait $63,500, tandis qu'il nous coûte aujourd'hui environ $250,000. Quand les amendements auront été adoptés, nous pourrons opérer une plus grande réduction. Un des amendements limite la taxe à 10 mills après cette année-ci:

	Mills	
Le total de la taxe, est, cette année, de	13	
Une taxe de 2 mills pour les levées cessera, l'année prochaine, en vertu de la loi de 1877....	2	
La Législature pourra réduire de 1 mill la taxe pour les écoles....	1	
Et grâce aux économies que proposent les amendements et celles qui sont déjà décrétées, on est autorisé à dire que la taxe du fonds général sera réduite de 1 mill....	1	4
Ce qui laissera....		9

Mais les avantages déjà obtenus ne consistent pas seulement dans la diminution actuelle et en perspective de la taxation. Ils sont aussi représentés par l'amélioration dans la condition financière de l'Etat, car les mandats du fonds général pour la première fois depuis nombre d'années ont représenté une valeur réelle, et bien qu'il y ait encore, je le sais, beaucoup d'énergie à déployer, cependant avec le temps nous pourrons arriver au but car la voie nous reste ouverte.

Les paroisses ont déjà réalisé dans bien des cas une réduction de taxe et leurs affaires financières sont sur une meilleure base. Leur papier, précédemment sans valeur, atteint maintenant le pair dans beaucoup de cas.]

Pour récapituler, les économies que j'ai signalées et que j'ai prises sur des chiffres officiels ou des évaluations basées sur des informations que j'ai lieu de croire correctes, sont comme suit:

Bureau de l'Exécutif....	$5,780 00	
" de l'Auditeur....	21,730 00	
Département judiciaire....	64,500 00	
Dépenses législatives....	304,935 63	
Assesseurs....	40,000 00	
Collecteurs de taxes....	60,000 00	
Instruction publique, salaires....	29,100 00	
Impressions publiques....	203,828 71	
Bureau des terres....	2,000 00	
Bureau de l'avocat-général	15,200 00	
Impression des rapports de la cour suprême....	5,000 00	
Levées....	272,500 00	
Ingénieurs....	6,386 13	
Economies pour les paroisses....	379,600 00	
Secrétaire d'Etat....	6,900 00	
Trésorier....	1,750 00	
Nlle-Orléans....	727,314 71	
Bureau de Santé....	4,000 00	
Elections et enregistrement	35,000 00	
		$2,185,475 18
Economies devant résulter des amendements constitutionnels....	$225,000	
Economies sur les dépenses législatives.	80,000	
		305,000 00
En plus drainage de la Nlle-Orléans	$775,000	
Dû sur le même	120,000	
		875,000 00
Total des économies évaluées....		$3,365,475 18

Monsieur le Président, quelqu'opinion que l'on ait des omissions de cette assemblée générale, s'il y en a eu, ses intentions au moins ont été sincères. Examinez les lois passées et on ne peut en citer une contraire au bien du peuple de cet Etat; on ne peut signaler aucune spoliation, aucune fraude, aucun déshonneur, et tandis qu'il reste encore beaucoup à faire pour l'avenir il y a eu au moins déjà beaucoup d'accompli dans la bonne direction; et bien qu'une union plus parfaite et un plus grand accord eussent pu produire de meilleurs résultats, le temps corrigera ce défaut dans les prochaines législatures.

Ce doit être un objet de sincère satisfaction qu'après des années de guerre, d'autres années d'un état de choses pire que la guerre, les représentants du peuple de l'Etat se soient assemblés, peut-être avec des opinions encore mal arrêtées, peut-être sans uniformité de vues, mais non sans un but commun, celui de travailler par des efforts communs à la rédemption de cet Etat et au bonheur et à la prospérité de sa population. Sortant d'une période de troubles cet Etat marche maintenant d'un pas rapide vers un avenir heureux, avenir auquel nous avons, comme d'humbles instruments, contribué, tout au moins en aidant à remettre ses destinées dans ses mains.

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous publions à la seconde page la Constitution de cette Chambre, organisée le 6 janvier dernier, et qui a déjà signalé son existence par un important travail sur les avantages qu'offrirait l'établissement d'une ligne de steamers reliant notre port à ceux du Hâvre et de Bordeaux.

Ce travail qui a déjà paru dans nos colonnes a été reproduit par le *Journal du Commerce Maritime* et le *Journal du Hâvre* en entier, et cité par d'autres journaux. Cette chambre consultative nous paraît appelée à rendre d'utiles services pour l'extension de nos relations commerciales avec la France. On verra par la liste des signataires qu'elle compte déjà 92 membres appartenant à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.—Le chemin de fer de Jackson, comme on a pu le voir plus loin, reprend dans quelques jours son service spécial d'excursions du dimanche. Nous nous attendons maintenant à voir le railway de Mobile inaugurer prochainement ses trains de plaisir à bon marché. Moyennant une somme modique, la population orléanaise pourra, comme par le passé, se transporter rapidement sur les rivages du lac Borgne ou du Golfe du Mexique pour y respirer l'air salubre des pinières et de la mer.

Le service sur le chemin de fer de Mobile, organisé dans ses moindres détails par le surintendant, M. D. B. Robinson, est irréprochable sous tous les rapports, et nous croyons devoir en féliciter bien sincèrement ce dernier. M. Robinson apporte dans ses nombreuses et difficiles fonctions un zèle, une activité et une intelligence dont les voyageurs lui savent un gré infini et auxquels nous sommes heureux de pouvoir rendre personnellement hommage.

TAILLEURS A PARIS.—Nous prenons plaisir à recommander aux personnes qui se proposent d'aller à Paris cet été l'établissement de MM. Regnault et Dalligny, tailleurs à Paris, rue de la Bourse No 3. M. Regnault dont les ateliers étaient autrefois rue de Richelieu No 54, est déjà connu d'un certain nombre de clients louisianais. Il s'est associé avec Mr. Dalligny et les personnes qui s'adresseront à ces messieurs seront certaines d'être servies très consciencieusement. On verra par l'annonce que les prix de cette maison sont très modérés.

☞ La vérité est que le "Rheumatism, Gout and Neuralgia Annihilator" de Jenkin atteint la véritable racine du mal sans aucun mauvais résultat pour le malade, la préparation étant purement végétale. Prix: $1 la bouteille.

—Le Lapechefoucoul de la rue Drouot.
"L'amour naît du hasard; l'habitude est sa nourrice...."

Les plans de Bismarck.

Nous avons donné, il y a deux jours, une note de la *Presse* qui révélait un plan de coalition contre la France. Voici ce que racontent, à ce propos, les *Tablettes d'un Spectateur* :

M. le ministre des affaires étrangères a été vivement interrogé, pressé. Est-ce par discrétion professionnelle? On ne sait, mais M. Waddington a nié qu'il y eût dans sa correspondance diplomatique une preuve quelconque à l'appui du monstrueux projet dont la France serait menacée. On a alors engagé M. le ministre à rassurer l'opinion publique soit par une déclaration faite au Parlement, soit par l'insertion d'une note à l'*Officiel* et c'est ce dernier parti qui allait être pris, lorsqu'il a été fait une observation: Si un démenti est donné, a-t-on remarqué, qui vous dit qu'on ne vous demandera pas de vous expliquer sur le traité existant depuis peu, entre la Prusse et la Belgique, sur les intempérantes paroles d'un homme d'Etat italien aujourd'hui tombé, mais toujours vivant, sur les articles publiés par certains journaux autrichiens? Et l'on a ajouté: 'Que diriez-vous enfin si l'on vous donnait les dates précises et la teneur même des dépêches où le projet de coalition contre la France se trouve dénoncé?

Là dessus, M. le ministre des affaires étrangères aurait battu en retraite. Il a été résolu qu'on laisserait tomber l'article de la *Presse* avec ses révélations indiscrètes et qu'on ne dirait rien qui pût amener de compromettantes discussions.

Nous laisons aux *Tablettes* la responsabilité de son information?

LE GALVESTON NEWS.—Ce journal vient d'entrer dans sa 37e année. Il défend avec zèle et talent les intérêts d'un grand Etat dont la population augmente tous les jours, et il traite avec bon sens et profondeur les questions d'intérêt général. Nous adressons au *News*, à l'occasion de son anniversaire, nos compliments et nos souhaits pour la continuation de sa prospérité.

CONCERT DE MADAME L. SAMUEL.—Les personnes qui ont pris ou qui prendront des billets pour le concert de madame L. Samuel qui a lieu demain soir à la salle Grunewald, pourront se procurer des places réservées sans aucune augmentation de prix. On trouvera des billets au prix d'une piastre aux magasins de musique Grunewald, Werlein et Elie.

EXCURSION LE DIMANCHE.—Le grand chemin de fer de Jackson commencera dimanche 31 du courant ses excursions régulières à McComb City, et les continuera tous les dimanches jusqu'à nouvel ordre au taux de $1 00 pour toute la course, aller et retour. Les billets ne seront bons que pour la journée même où ils auront été vendus. Le train partira de la Nlle-Orléans à 7 heures du matin, arrivera à McComb City à 11:33, et quittera McComb City à 5:10 du soir, pour arriver à la Nlle-Orléans à 10 heures.

SAUVETAGE D'UN NAVIRE EN MER.—Mardi, 23 courant, le trois mâts-barque français CHILI, de 1474 tonneaux de jauge, capitaine Chevalier, du port de Bordeaux, ayant à bord un chargement de bois à destination d'Anvers, pendant qu'il était à la remorque dans la passe de l'île aux Vaisseaux pour prendre la mer, devint ingouvernable, il dériva si près de la pointe Ouest de cette île qu'il s'échoua. L'ancre fût mouillée et le navire talonna plusieurs fois avant de pouvoir être dégagé de sa position par le secours opportun du côtre de la Douane DIX, commandé par le lieutenant D. T. Tozier. Le Dix tira le CHILI des bas fonds dans l'eau salée.

Le trois mâts-barque allemand Torwald, avec un fort chargement, s'est perdu en 1875 près de ce point dans des circonstances semblables.

A M. l'Editeur de l'*Abeille*,

Monsieur,

Je me hâte de répondre à une communication qui a paru dans les colonnes de votre estimable journal, signée par messieurs les docteurs Armand et Alfred Mercier, dans laquelle ces deux messieurs déclarent que leurs femmes n'ont autorisé personne à les ranger parmi les dames patronesses d'une grande Fête qui doit être donnée au Palais de la Reine des Fleurs, par le Club du Bouquet Musical, au profit de la Société des Servantes des Pauvres, et demandent, pour éviter toute confusion, que le prénom de cette dame A. Mercier qui figure parmi les dames patronesses soit donné en toutes lettres.

Le nom de cette dame ne pouvait être autre que celui de madame Armand Mercier, cette dame étant la seule qui fût connue de la Société des Servantes des Pauvres, et si la dite Société a agi avant d'obtenir son autorisation, c'est parce qu'elle a cru lui être agréable en la mettant au nombre des dames patronesses d'une œuvre charitable.

J'ai l'honneur, monsieur l'éditeur, de vous présenter mes salutations les plus respectueuses.

MADAME VE A. CAPDEVIELLE,
Servante des Pauvres.
Nouvelle-Orléans, 26 mars 1878.

Condamnation du journal "La Commune."

Paris, 22 mars.—Le gérant responsable du journal la *Commune* a été condamné à un an de prison et à 5,000 francs d'amende. Le procès a eu lieu en cour d'assises.

Nous trouvons ce qui suit sur le premier numéro de la *Commune* :

Le premier numéro ou plutôt le *numéro spécimen* du journal la *Commune affranchie*, (le vrai premier numéro ne devant paraître que le 18 *mars*) a été publié ce matin. Directeur: Félix Pyat.

Il porte en tête, sous le titre de "Adhésion de Garibaldi" la lettre suivante datée de Caprera:

Mon bien cher Pyat,

La démocratie *mondiale* possède en vous un de ses plus nobles champions. Milicien de la grande famille des peuples libres, je suis fier de vous appartenir et de vouer mon amour au grand peuple de Paris que nous avons eu l'honneur de représenter.

A vous de cœur,
G. GARIBALDI.

La rédaction fait suivre cette lettre de la note ci-après:

Cela vaut mieux pour un journal républicain français qu'une poignée de main de Victor-Emmanuel.

Quant à la profession de foi du nouveau journal, elle se trouve tout entière dans la conclusion du premier article. La voici (le mot répété en *italique* est ainsi dans le texte):

Tant que la Commune ne sera pas affranchie et le travail libre; *tant* que Paris ne sera pas l'égal de Pontoise et l'ouvrier l'égal du patron; *tant* que la Commune sera en tutelle et l'ouvrier en salaire; *tant* que les martyrs de ce double droit ne seront pas amnistiés, notre journal portera aussi le deuil; notre titre restera dans son cadre noir, signe de nos profondes sympathies pour leurs maux et emblème des liens entravant le travail et la Commune qui en est la grande corporation.

Point de Commune sans corporation, et point de République sans Commune. La souveraineté collective n'est que la somme des souverainetés individuelles; la liberté nationale n'est que la somme des libertés communales. Notre idéal, c'est l'ouvrier libre dans la corporation; la corporation libre dans la Commune; la Commune libre dans la nation; la nation libre dans l'humanité.... Et tous ces groupes, de plus en plus larges et de plus en plus forts, fédérés entre eux par le vote universel.

On lit dans l'*Assemblée nationale* :

Nous apprenons que M. Dufaure vient de donner ordre au parquet de poursuivre le journal la *Commune*, pour avoir contrevenu à la loi qui défend à tout condamné à la réclusion de pouvoir signer et faire circuler sur le territoire français aucun écrit politique ou autre.

—On a paru s'étonner du peu de souci du cabinet de Saint-Pétersbourg pour les intérêts des créanciers de la Porte, les chiffres suivants nous expliquent cette indifférence.

Sur les six milliards et demi de la dette turque, les Anglais ont 2 milliards 500 millions; les Français, un milliard; les Turcs, 625 millions; les Allemands, 500 millions; les Autrichiens, 500 millions et les Italiens, 375 millions; les Belges et les Hollandais, 250 millions. Quant aux Russes ils n'ont jamais placé un kopeck dans les fonds turcs.

ENCORE UNE LÉGISLATURE SUR LA SELLETTE.—Nous lisons dans l'*Alta California* :

"Il est triste d'avoir à dire que notre population californienne compte déjà les jours que devra durer encore la session actuelle de la Législature, dans la crainte que nos représentants n'en profitent pour commettre quelque nouvelle sottise au détriment des intérêts de la communauté.

"Il est de fait que les droits les plus légitimes de nos concitoyens sont journellement méconnus ou mis en péril par suite de l'ignorance ou la mauvaise foi de ceux qui ont pour mandat de les défendre. Tout est confusion au milieu de cet amoncellement de bills de toute nature, qui ne voient le jour que pour être révisés ou rappelés à une prochaine session par des hommes plus compétents en matières de législation. Les quelques honnêtes gens qui s'évertuent à vouloir faire comprendre à la majorité la mauvaise politique de certaines mesures arbitraires et oppressives, semblent prêcher dans le désert.

"C'est surtout vers la clôture de la session que le danger de la situation devient plus ostensible et redoutable. Les projets de lois sont alors présentés avec tant de précipitation et se succèdent avec une telle rapidité que c'est à peine si les hommes consciencieux ont le temps de les étudier suffisamment pour découvrir les embûches qu'ils peuvent receler.

"Il ne faut pas perdre de vue qu'un millier de politiciens plus ou moins influents ont élaboré d'avance certains projets de loi, n'ayant d'autre but que de spolier le public d'une façon ou d'une autre. Généralement, la teneur de ces projets n'est pas sans mérite et peut sembler au premier abord d'une utilité incontestable. Mais on a le soin d'y insérer une petite clause qui dénature complètement le sens véritable ou le but apparent du dit projet. On ne s'en aperçoit souvent que trop tard, et il faut se tenir constamment en garde contre ces sortes de surprises.

MAMOURS RUSSES AUX ETATS-UNIS—On lit dans le *Times* de New York:

"Des insinuations que les journaux semi-officiels russes commencent à lancer relativement à "la sympathie et à la bienveillance américaine" rappellent des propos semblables de la presse de St Pétersbourg pendant les querelles anglo-russes de 1870 à 1872. Aujourd'hui comme alors l'attitude menaçante de la Russie peut être dans une certaine mesure attribuée à la conviction qu'elle a caressée depuis 1862 que, en cas de rupture ouverte avec l'Angleterre, elle pourrait compter sur l'appui direct des Etats-Unis, et sur la diversion que ferait un essaim de corsaires lancés des ports américains. Ces prédictions sont incessamment répétées dans les journaux russes des dernières années; et elles reparaissent aujourd'hui alors que renaissent les mêmes complications politiques."

S'il est vrai que la Russie se complaît dans cette espérance, on peut assurer qu'elle se berce d'illusions dont à l'épreuve, elle ne tarderait pas à être désabusée. Les Etats-Unis ont autre chose à faire que de se mêler des querelles des autres, même de ses amis les plus chers, si ce n'est pour les exploiter dans l'intérêt de leur commerce. Or, les Russes n'ont qu'à lire les journaux américains, pour voir qu'ils ne s'occupent de la guerre européenne que pour supputer la quantité d'armes, de munitions, de blé, de viande, etc., qu'elle pourrait leur faire vendre. Les Etats-Unis auraient, en effet, beaucoup plus de profit à cette exploitation légitime qu'à la spéculation de la course,—sans compter qu'ils seraient fort embarrassés de justifier de telles entreprises après leurs réclamations de l'*Alabama*. La Russie fera donc bien de ne pas compter sur un concours de ce genre si elle avait maille à partir avec l'Angleterre. Elle trouverait certainement des sympathies, mais des sympathies platoniques, de ce côté de l'Océan.

L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE.—Les journaux russes abusent, avec un sans-façon qui doit froisser jusqu'à l'empereur Guillaume lui-même, des preuves d'amitié que leur a prodiguées ce souverain.

Aujourd'hui encore, la *Gazette de Saint-Pétersbourg* publie, sur le concours que les Russes attendent de l'Allemagne, des assertions presque outrecuidantes;

"Tant que l'empire d'Allemagne, dit-elle, sera dirigé par la Prusse protestante, l'Allemagne pourra être considérée, par la Russie, comme un allié sûr. Les catholiques de l'Occident ne se réconcilieront jamais avec l'Allemagne protestante ni avec la Russie orthodoxe. C'est là le principal motif de l'hostilité de l'Allemagne envers la France et de son amitié pour la Russie. De plus, la Russie peut seule reconnaître le principe des nationalités auquel l'Allemagne doit son unité. C'est au nom de ce principe que la France a été dépouillée de l'Alsace-Lorraine, que l'Autriche sera privée de ses provinces slaves, et que l'Angleterre perdra l'Inde."

La *Gazette de Saint-Pétersbourg* conclut en proposant de faire entrer le sultan dans l'alliance des trois empereurs, à la place de l'empereur d'Autriche, vu que, selon le journal russe, le premier de ces souverains se montrera plus disposé que le second à s'entendre avec la Russie et l'Allemagne.

Il est plus que probable que le prince de Bismark sourira, en lisant une pareille invitation, dont le premier résultat serait de subordonner toutes les convenances allemandes à celles de la chancellerie russe. Au fond, il comprendra que c'est déjà trop qu'on ait pu songer à la formuler à Saint-Pétersbourg. La France ne peut être alliée de l'Empire germanique, mais son esprit sagace verra ce que persister à la traiter en ennemie, à Berlin, c'est autoriser le prince Gortschakoff et les panslavistes de Moscou à pousser leur ambition jusqu'aux limites les plus extrêmes.

—Le duc de Cambridge, en portant, samedi, un toast à l'armée, dans un banquet de bienfaisance, a dit "qu'il y a de la poudre dans l'air." Il a protesté contre les jugements peu favorables qu'on porte sur l'armée, sous prétexte qu'elle est jeune: "les conscrits, a-t-il dit, feront leur devoir." Il a fait aussi l'éloge des volontaires, qui sont prêts à prendre du service actif.

A la circulaire demandant le chiffre des volontaires qui seraient disposés à servir hors de l'Angleterre, le régiment de Middlesex a répondu que, sur sept cents hommes, il pouvait en donner trois cents.

LES GRÈVES EN FRANCE.—On croit savoir à Chalon que la grève de Montceau provoque, en ce moment, une importante enquête qui ne serait pas limitée au département de Saône-et-Loire. Cette enquête aurait été décidée en conseil des ministres, après communication de renseignements établissant que des personnes, étrangères au pays et au travail des mines, avaient fortement contribué à provoquer, à encourager et à entretenir la grève.

On a parlé beaucoup à Versailles du mouvement gréviste qui avait essayé de se produire sur divers points du territoire. On affirme qu'on a découvert jusque dans les populations ouvrières de l'Aveyron des ramifications des menées qui ont provoqué la grève de Montceau. C'était donc tout un plan d'ensemble qu'il s'agissait d'exécuter.

—L'Académie française décernera pour la première fois, en 1880, les deux prix suivants:

Prix Botta: 20,000 fr., au meilleur ouvrage publié en français, dans les cinq années précédentes, sur la condition des femmes.

Prix Jules Janin: 3,000 fr., décerné à la meilleure traduction d'un ouvrage latin.

Depuis trente-sept ans, il y a eu 56 steamers perdus dans l'Atlantique, causant la mort de 4430 personnes. Neuf navires ont disparu sans qu'on sache comment, quatre ont été brûlés, trente ont fait naufrage, cinq ont été perdus par suite de collision avec d'autres bâtiments et deux par collision avec des montagnes de glace, deux ont coulé et deux ont fait naufrage par suite du brouillard. Quant à leur nationalité, 42 étaient anglais, 5 américains, 4 français, 4 allemands, 1 belge et pas un suisse.

—On nous écrit de Londres que lord John Russell, le célèbre homme d'Etat anglais, est tombé très dangereusement malade et, qu'à l'heure qu'il est, les médecins ont perdu tout espoir de le sauver. Lord John Russell est né le 18 août 1792. Il est donc dans sa quatre-vingt sixième année.

—La reine Victoria fera probablement un voyage en Allemagne dans le courant de cette année.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui: Temps plus chaud et clair suivi d'un temps couvert et d'averses partielles. Baisse barométrique.

Température, 26 mars 1878.
Termomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	56	13
Midi	74	23
3 P. M	76	24
6 P. M	74	23

Departs.—Passagers partis hier par la ligne favorite de Mobile: M. Appleton et femme, Boston; F. Wilcox, Jacksonville; J. B. Kenney, St-Louis; T. J. Taylor, Atlanta, Mrs Judah Healet, New-York; W. C. Kneuffner et femme, Chattanooga; Miss Gardner, Boston; Chas. Langley, Chicago; A. Simon, St-Louis; X. Z. Osborne, Californie; capt. Jno Spain, St-Louis; J. C. Andrews, Jacksonville; M. H. Wilson, Nashville; [illegible] Davis, Boston.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.—Hôtel St Charles: L Cress, St-Louis; E S Fitch, New-York; Jno D Evans et femme, Cincinnati; T G West, Reading, Pa; J Herney, New York; J Davison, do; R McIntyre, Philadelphie; S M Bubied, Boston; E K Butler, do; Jas Davis, do; B F Spinney, do; Robt Brotherson, New York; J Lawrence et dame, Waterford, N y; L Ames jr, Chicago; J J Mayhon, New York; J Catlin jr, dame et famille, New York; H G Klinsworth, Londres; N M Horton et dame, St Louis, St Louis; Jas C Wheeler, Tenn; M. et Mrs Aarley, Liverpool, H Lewis, do; Chas C King, New York; Merritt Williams, Miss; C W Dudley, do; A Smith jr New York; F Nistch Allemagne; D F Polk, Philadelphie; H P Kernochan et famille, [illegible]; Mlle Hellen Kernochan, do; Chas B Miller, Mobile, E D Swallow, Angleterre; B Fellows, Ste Marie; Wm N McKenney, Baltimore, H W Moore, Mississippi; Chs H Lee, ville; Jos Buxbaux, Philadelphie; Chas Walter, Charleston; Jno. P. Fox, Brooklyn; C. P. Atmore, Louisville; J. F. Farguson, Memphis; J. W. Keightley, Louisville; Thos. Carr, Buffalo, N. Y.; Carl Conrad, St. Louis; J. J. George, Miss; L. H. Duncan, Détroit; Dr Walter Cary, Buffalo; F. A. M. Garahan, St. Louis; H. P. Beach, New-York; Mme Lamee, Ill; Chas. E. Smedes, Miss. City.

CITY HOTEL.—J. H. Smith, Antinia, Mississippi; W. M. Muriane, Fulton, Texas; Chas. S. Norton, Fulton, Texas; H. Wilkens, dame, enfants et servante, Galveston, Texas; E. Warren, do; J. L. Pitzell, Californie; C. D. Cobb et dame, Boston, Massachussetts; E. D. Hall, Columbus, Kentucky; T. Rubon, Lexington; Mrs Robt Clusebrough, Miss Clusebrough, Alex Alpuenté, Hammond, Louisiane; Geo. Wottsborn, Mobile; L. G. Widney, Baton Rouge; A. E. Babra, Beauregard, Mississippi; B. M. G. Brown, Est Feliciana; J E Malhiot, Assomption, Louisiane; Noah Scovell, steamer Eunice Lee; Dr E. G. Nicholson, Texas; W. N. Roiders, Alabama; H. D. Annas, Guachita, Louisiane; C. J. Thomson, Delta, Louisiane; J. Wills, Ira Isey, James M. Nuntria, San Diego, Texas; W. D. Frase, Ville; John Russell, Mississippi; R. J. Little, Brenton, Mississippi; W. B. Stinson, W. M. Pentleton, Canton, Mississippi; S. M. Wiggins, J. C. Andreoa, Ville.

Académie de Musique.—La seconde représentation de l'extravaganza "Les Bébés dans le bois" n'a pas eu moins de succès que la première et le théâtre était plein. Il en sera ainsi tous les soirs de la semaine et aux deux matinées, aujourd'hui et samedi. La scène du bois représentant le bosquet des oiseaux et qui occupe tout le fond, est une des scènes les plus naturelles et les plus belles qu'on ait jamais vues à l'Académie. Dans cette scène est reproduite par de petites filles en costume la conte féerique de pauvre Cock Robin. Ce conte la plaira beaucoup aux enfants des matinées.

Les bons consolidés—Décision en faveur de la Banque du Sud—Hier matin, le juge Monroe, de la Troisième Cour de District, a rendu une longue décision dans l'affaire de la Banque du Sud contre E. Pilsbury, maire et autres parties.

La Banque du Sud demandait un mandamus pour forcer le Conseil de ville à lever séparément une taxe spéciale de $650,000, en vertu de la section 37 de la loi 71 de 1852 pour les années 1874, 1875, 1876 et 1877, moins les coupons payés pour 1874 et 1875. Aussi, une taxe semblable pour 1878 et interdisant au maire et aux administrateurs de lever aucune taxe sur les biens fonciers dans les limites de la ville qui est sujette à la taxe spéciale, en faveur de la dette de l'emprunt consolidé, en vertu de la section 37, au détriment de la dite dette consolidée et sans avoir pourvu tout d'abord à son payement.

La décision est fort étendue. Le writt de mandamus est péremptoire et la demande d'injonction est refusée.

L'intervention de W. H. Montgomery et d'autres et de l'Etat de la Louisiane en tant qu'ils se joignent aux demandeurs pour obtenir un writ de mandamus est soutenue; autrement la prière des dits intervenants est refusée.

L'intervention de John G. Neckering et autres est mise hors de cour ainsi que l'intervention de Thomas J. Hunt. Les frais aux dépens des défendeurs.

La cour décide que la loi de 1852 est un contrat valide, qui ne peut être affecté par aucune législation subséquente et qu'aucune législation subséquente ne peut affaiblir; et que la dite loi indique avec précision la méthode par laquelle la dite taxe doit être levée.

Nous recevons à ce sujet la note suivante qui est plus explicite:

L'affaire de mandamus—La Troisième Cour de District a rendu hier jugement en faveur de la Banque du Sud qui réclamait la levée d'une taxe pour faire face aux coupons échus des Bons Consolidés émis par la ville en 1852 et pour amortir cette dette. L'opinion du juge Monroe est longue et fait voir que ce magistrat a étudié à fond les importantes questions constitutionnelles qui lui ont été soumises.

La légalité de cette dette est pleinement reconnue et la ville de la Nouvelle-Orléans en est déclarée responsable. Le pouvoir délégué par l'Etat, à la ville, par l'acte de 1852, forme partie du contrat entre les détenteurs de ces obligations et la corporation et est au-dessus de toute atteinte, soit de la loi des Bons à Prime, soit autrement. La taxe doit donc être imposée, collectée et appliquée.

Les objections faites à la constitutionalité de la loi, d'après laquelle l'émission des bons municipaux de 1852, a eu lieu, sont écartées pour les raisons: que l'objet de cette loi est exprimé en son titre et que l'exigence constitutionnelle d'égalité et d'uniformité ne s'applique pas aux taxes municipales,—mais uniquement aux taxes d'Etat,

Le jugement lance un mandamus péremptoire du conseil pour la levée de la taxe demandée.

Annulation de Bons.—Des Bons des Waterworks, jusqu'à concurrence de $500,000 ont été enregistrés au bureau de l'Administrateur des Finances, hier matin, et les commis étaient fort occupés à les canceller et à préparer des reçus. Le maire publiera un avis désignant samedi comme le jour de l'assemblée des porteurs de Bons devenus actionnaires.

Chemin de fer Crescent City.—L'administrateur McCaffrey a adressé à Mr Hugh Kennedy, président de la compagnie du chemin de fer Crescent City, une note pour appeler son attention sur le fait que les pierres sont enlevées de la voie ferrée dans les rues Chippewa et Annonciation et placées dans d'autres rues, et pour lui demander de mettre fin à cette pratique jugée comme étant très préjudiciable aux rues.

Union des propriétaires.—En ouvrant la séance le Dr Tebault a appelé l'attention des membres sur une importante question, relative à la conversion des bons d'Etat détenus par la banque des Citoyens et à l'émission projetée de bons en faveur du chemin de fer du Texas et Pacifique. Si l'acte de la Législature, accordant assistance à ce chemin était constitutionnel, alors les bons de la banque des Citoyens ne pourraient pas être convertis parce que la dette dépasserait la limite constitutionnelle de 15 millions. Une résolution complimentant l'avocat-général Ogden et ses associés pour les efforts qu'ils ont faits dans le [illegible] a été adoptée.

L'Union a endossé les amendements faits par la Législature à la Charte de la ville et a [illegible] les membres qui ont voté contre.

Les marchés particuliers.—Voici le projet d'ordonnance préparé sur les marchés particuliers par l'administrateur du commerce.

Section 1. Ordonné que les marchés particuliers pour la vente de la viande, des poissons, des légumes, fruits et autres comestibles, pourront être ouverts et tenus dans toutes les parties de la ville de la Nouvelle-Orléans, mais non dans un rayon de six îlets de tout marché public de la ville; pourvu que les propriétaires des dits marchés payent la licence requise et se conforment autrement aux clauses de cette ordonnance et d'autres ordonnances relatives au même sujet.

Sec. 2. Ordonné en outre que tous les marchés particuliers seront tenus au rez-de-chaussée de la bâtisse où ils sont ouverts et pavés de dalles ou pierres. Aucunes viandes ou autres comestibles ne seront exposés sur la banquette.

Ils seront soumis au même régime de propreté que les marchés publics sous peine, pour ceux qui les tiennent, d'une amende de $25.

Sec. 3.—Ordonné, en outre, que l'administrateur du commerce aura plein droit d'inspection, par lui ou son député, sur les marchés particuliers, et que tout propriétaire de ces marchés qui s'opposera à cette inspection sera passible d'amende, comme il est dit dans l'article précédent.

Sec. 4 Ordonné en outre, qu'aucun marché particulier ne sera établi dans un rayon de six îlets de tout marché public dans la ville et qu'il sera du devoir du chef de police, sous la direction de l'administrateur du commerce, de faire fermer tout marché particulier ouvert en violation de ces clauses. Tout contrevenant sera passible d'une amende de $25, la dite amende étant imposée et collectée par le recorder du District où le marché en contravention sera situé.

Sec. Ordonné en outre que cette ordonnance aura son effet à partir du jour où elle aura été adoptée.

Rapport mortuaire.—Pendant la semaine qui a fini dimanche, 24, il est mort à la Nlle-Orléans 110 personnes, dont 49 du sexe masculin, 61 du sexe féminin, 58 de race blanche, 52 de race de couleur, 13 de la petite vérole, 19 de la consomption, 3 de fièvres d'infection, 13 de pneumonie, 4 Trismus Nascentium, 6 de convulsions, 2 du croupe, 2 de débilité, 2 de brûlures 6 de maladies du cœur.

Vol.—Pendant la nuit de samedi un voleur est entré dans la boutique de Jean Augustin, 93 rue d'Orléans, et a enlevé deux habits, quatre paires de pantalons et d'autres vêtements et quantité d'étoffes, le tout pouvant valoir une centaine de piastres. Le voleur s'était introduit par une porte de derrière conduisant à la boutique.

Sauvée du Laudanum.—Le caporal Broadhead rapporte que vers 9 heures et demie lundi soir, une femme de couleur, nommée Lucy Williams, demeurant rue Conti 233, a essayé du suicide en prenant du laudanum. Mais elle s'est trompée de dose heureusement, et le Dr Hunter, qui avait été appelé auprès de Lucy, a déclaré qu'elle était hors de danger. La jalousie est, dit-on, ce qui l'avait poussée à commettre cet attentat à son existence.

Morte de la picote—Une femme de couleur est morte hier de la picote à sa résidence, rue St. Thomas, No 291. On rapporte qu'à ce même endroit, il y a plusieurs personnes atteintes de cette horrible maladie.

Corps trouvé.—Le corps d'un individu nommé Joseph Asphet, tombé dans le fleuve du bord du navire Fearnot, il y a environ deux semaines, a été trouvé hier flottant entre les rues 3me et 4me.

Election d'Officiers—Les membres de la Première compagnie de l'ancien Bataillon d'Artillerie d'Orléans se sont réunis hier soir, à leur salle et ont élu les officiers suivants:

Capitaine—A. Lesorps.
1er Lieutenant Sr—D. Hauch.
2e Jr—G. J. Fornall.
2d —E. R. Hornot.
O. Sergent—L. A. Berteaux.
Com. Sergent—J. J. Prats.
1er Sergent—G. W. Duncan.
2d Sergent—A. Seara.
3me Sergent—L. Dirncher.
4me Sergent—P. E. Troselair.
Secrétaire—A. S. Guttierez.
Porte-drapeau—J. Gerhardt.
1er Caporal—C. A. Stein.
2d .. J. P. de Philippi.
3me .. J. Constance.
4me .. L. A. Blanchet.
5me .. L. Friche.
6me .. O. J. Blancher.
7me .. R. Robert.
8me .. L. Donaport.
1er Artificier—A. Mahst.
2d .. Matt Seara.
3me .. P. Fahnert.

Conseil de Ville.—Réunion hier à midi sous la présidence du Maire.

Le comité nommé pour diviser la ville en wards et précincts d'élection, composé de MM. Cavanac, Edwards et Rengstorff soumet son rapport accompagné de cartes.

Une somme de $1,613 50 est allouée pour payer des annonces et la compagnie de protection du port.

Le comité à qui avait été référée l'affaire de l'usine du sel ammoniac, située rue Gravier, entre Magnolia et Locust, rapporte que les opérations ont été suspendues.

Le maire envoie une communication informant le conseil que la case à pompe No 2 est menacée de saisie pour répondre d'une dette hypothécaire s'élevant à $7,060. Référé à un comité.

Une communication de l'Association des pompiers pour demander la permission d'élever un télégraphe d'alarme aux frais de l'Association, la ville devant avoir le contrôle de l'appareil, est lue. Rapport favorable à la condition d'une exécution du projet dans les 90 jours. Déposée.

Un rapport favorable est présenté sur la pétition des citoyens dans le voisinage de la rue Cambronne, qui désirent l'établissement d'une lampe à gaz.

Une résolution autorisant le maire à transférer à la compagnie des Water-Works, cette usine et toutes ses dépendances, aussitôt qu'une élection de directeurs aura eu lieu.

Une communication est reçue de Mr Lusher, surintendant de l'éducation, relativement à des terrains appartenant à l'école normale d'Etat. Référée à l'administrateur des amélioration.

L'ALLEMAGNE AU NICARAGUA.—La présence d'une escadre de guerre allemande dans les eaux de l'Amérique centrale est commentée comme suit par les journaux de New-York.

Voici comment s'exprime l'*Express* :

Deux navires de guerre allemands sont maintenant à Panama, et un est à Aspinwall, attendant l'ordre d'aller demander satisfaction du Nicaragua à raison de l'outrage infligé il y a un peu plus d'an au consul allemand à Leon. L'empire allemand, comme l'empire britannique, veille avec jalousie à ses intérêts dans les latitudes lointaines. Notre gouvernement devrait bien profiter de leur exemple.

Le *Star* fait les observations suivantes:

L'Allemagne menace de bloquer les ports du Nicaragua, à cause de sa lenteur à régler pour des dommages infligés à des citoyens allemands. Nous ne pensons pas que Bismark ait la moindre envie d'annexer à son empire notre minuscule voisin de l'Amérique centrale; il lui donne simplement un avant-goût d'une discipline dont il a besoin. Beaucoup de ces petits Etats près de l'Equateur sont beaucoup trop enclins à compter sur leur propre faiblesse et à négliger d'accorder la protection due aux citoyens d'autres pays quand ils débarquent sur leurs rivages.

Enfin on lit dans le *Commercial Advertiser* :

L'Allemagne n'a pas renoncé à l'idée d'épouvanter le petit Etat du Nicaragua pour lui faire reconnaître que les consuls allemands peuvent faire ce qu'il leur plaît dans certaines parties de cet hémisphère, même provoquer des complications internationales par immixtion injustifiée dans les affaires purement personnelles de citoyens américains. Le prince de Bismark n'hésite pas à soutenir le consul Eisenstuck dans sa conduite illégale, et une dépêche de Berlin le dit décidé à ordonner un blocus des ports nicaraguéens. Si la nouvelle est vraie, le blocus commencera bientôt, car les avis de Panama y annoncent l'arrivée de deux navires de guerre allemands, l'*Elisabeth* et le *Leipzig*.

LA FRANCE ET LE VATICAN.—Londres, 22 mars—Une dépêche de Rome au *Times* porte ce qui suit: "Le comte de Gabriac remplacera, croit-on, le baron Baude comme ambassadeur de France près le Vatican."

—M. Durand se désolait hier, en songeant qu'il lui faudrait payer 1,500 francs pour le volontariat de son fils. Et il disait, dans la naïveté de sa douleur:

—Quel malheur qu'il ne soit pas fils de veuve!

—1—

Un conseil au public voyageur.—Les touristes, les émigrants et les marins trouvent que les "Hostetter's Stomach Bitters" sont une sauvegarde médicale contre les influences malsaines, sur laquelle ils peuvent implicitement compter, car elle neutralise les effets qu'un climat insalubre, une atmosphère viciée, un mauvais régime, une mauvaise eau ou d'autres conditions défavorables à la santé pourraient produire. Dans les longs voyages de mer ou de terre, sous des latitudes voisines de l'équateur, ces "Bitters" sont spécialement bons contre la fièvre, les désordres de l'estomac, les affections du foie et des boyaux, qui attaquent particulièrement les personnes sous des climats tempérés, séjournant dans de pareilles régions en y voyageant, et ils sont une excellente protection contre l'influence d'un froid excessif, des soudains changements de température, de l'humidité et de l'extrême fatigue. Ils préviennent non seulement les fièvres intermittentes et rémittentes et d'autres maux provenant d'infection, mais ils les extirpent radicalement, fait notoire depuis nombre d'années dans l'Amérique du Nord et du Sud, au Mexique, dans les Indes Occidentales, en Australie et dans d'autres contrées.

—2—

Sirop allemand—Jamais les qualités curatives d'un remède n'ont été mises aussi bien à l'épreuve que celles du Sirop Allemand de Boschee. En trois ans deux millions de petites bouteilles de ce remède ont été distribuées gratis par les droguistes dans ce pays aux malades attaqués de consomption, de l'asthme, du croup, de la toux aiguë, de pneumonie et d'autres maux de gorge et des poumons, donnant au peuple américain la preuve irrécusable que le sirop allemand les guérit. Le résultat a été que les droguistes dans chaque ville et village des Etats Unis le recommandent à leurs habitués. Allez chez les droguistes et demandez leur ce qu'ils en savent. Bouteilles d'échantillon 10 cents. Bouteilles de taille régulière 75 cents. Trois doses suffisent pour guérir tous les cas. Positivement en vente par tous les droguistes de première classe dans les Etats Unis.

Décédé le 26 mars, à 11 heures et demie du soir, ALFRED BELANGER à l'âge de 50 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 4½ heures de l'après-midi. Le corps est exposé au No 81, rue de l'Hôpital, entre Royale et Bourbon.

Décédé hier mardi à 9 heures du matin, à l'âge de 49 ans, PIERRE LOUIS GUILLOT, natif des îles d'Hyères, France, et domicilié depuis nombre d'années à la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances sont invités à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue St Philippe No 122.

Les journaux des îles d'Hyères sont priés de reproduire cet avis.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée le jeudi 28 mars, à sept heures du matin, à l'église St Augustin, pour le repos de l'âme de feu JEAN CAZADE décédé le 26 février. Les parents et connaissances de la famille et les amis du défunt sont respectueusement priés sans autre invitation de vouloir bien y assister.

De la part de son épouse.
26 mars—2f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi, le 27 mars à 11 heures du matin, à l'Eglise Ste-Marie à Carrollton, pour le repos de l'âme de feue CATHERINE ESCUDI, décédée le 27 mars 1877. Les amis de la défunte et de son mari sont respectueusement priés, sans autre invitation, de vouloir bien y assister.

24 mars—2f De la part de son mari.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 .... Rue de Chartres 17
NOUS recevons en ce moment de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.
TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS. Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM Garnitures &c.
A. BROUSSEAU & SON.
6 Sv—3m PP

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—No 20 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 25 mars 1878.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue le 21 du courant, il a été déclaré un dividende de deux piastres et demie ($2.50) par action, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, 15 avril 1878.
J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.
27 mars—23 mars au 15 avril.

Société d'Assistance Mutuelle de St. Maurice, (Casernes et Versailles).—Réunion générale trimestrielle obligatoire de cette Association, le JEUDI 28 mars 1878 à 6 1|2 heures P. M. à la salle de M. Dominique Boitreau, coin Tricou et Levée.
Par ordre du Président,
PAUL BOTREN.
F. D. SEGRERA, Secrétaire.
26 mars—MaMeJ

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,
Rue de la Bourse, 3, PARIS.
M. REGNAULD Tailleur, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 54, informe sa clientèle louisianaise ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de première qualité, au tarif suivant:
Jaquette .... 90 francs—Gilets .... 20 francs.
Redingotte ...160 .. Pantalons 40
Habit ....110 .. Pantalons doublé soie. 110
Pardessus d'hiver doublé de soie 120 francs.
27 mars—1m PP—exc Mar&S.

On a besoin
DE 100 TAILLEURS pour paletots, pantalons et gilets chez NICOLL, le tailleur, No 118 rue du Canal. 27mars—3fois

Demande de Coupeur.
ON a besoin d'un COUPEUR de premier ordre à qui un emploi permanent sera garanti. S'adresser immédiatement au magasin de vêtements de COGAN, No 19 rue du Canal.
27mars—1fois

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX, 11 RUE ST-LOUIS.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

AVIS MENSUEL.—MARS 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Arcegnet (Marie)	Gayer (Emile)
Boyer (Auguste)	Genest (René)
Bornot (Henri)	Guenier (Alexandre)
Bouges (Gautien)	Gordon & Gomila
Bacout (Jn Etienne)	Jusnel (Anatole)
Barthe (Mme Marie)	Laguens (Bernard)
do (de Dominique)	Lasande (les époux)
do (M François)	Lièvre (Rosalie)
do ("Belord")	Loquez (Prosper)
do ("Dominique")	Lestrade (Louis)
do ("Laurent")	Lefeu (Louis)
do ("Joseph")	Laigner (Charles)
Butler (M et Mme Robert)	Mage (M)
Bellande (Joseph et Antoine)	Marvaud (Jean Pierre)
Blondel (les époux)	Mathieu (Benin)
Barthe (les époux Coliste)	Moublanc (Henri)
Barthe (Coralie)	Nogues (Jean)
Bonnet (Clérl)	Nicolaprun (Charles)
Commagère (les époux)	Navarre (Martial)
Coiffé (Léonard)	Orisse (M)
Carlos (M)	Perronnet (Guillaume)
Crispin (Gustave)	Personne (Joseph)
Coustenoble (L)	Poisson (Charles)
Ducasse (Jean)	Paris (Dominique)
Desmours (Loran)	Picard (Pierre)
Davignon (Eug)	Quesnel (Victor Henri)
Descas (Jules et Xavier)	Richaud (Paul)
Laval (Napoléon)	Rousselleau (Louis)
Dantas (M)	Renardé (Etienne)
Dethan (Leon)	Ravel (Jn Bapte)
Duffat (M)	Roque (M)
Eud (Jacques)	Roux (Frédéric)
Bonnis (née Augustine Decamper)	Salmaree-Terrebant (Jean)
Fritz (Allemand Vve Fleury)	Signer (Louis)
Fiquet (Jean Jules)	Sargnat (Victor)
Fuaque (Maurice)	Schneider (Charles)
	Serpentini (Pompée)
	Suberville (Louis)
	Vignes (Jean)
	Veaux (Pierre dit Het)

Le nommé Seubrès (Marie-Louis), soldat de la classe de 1876, est invité à venir retirer sa feuille de route au Consulat.

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Consul,
21 mars—1f ACHILLE DU COURTHIAL.

Excellente occasion.
Bon piano Pleyel.
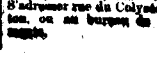
A vendre pour cause de départ prochain un magnifique PIANO A QUEUE (petit format) fabriqué expressément par la maison Pleyel de Paris pour un artiste de cette ville. Prix modéré. S'adresser rue du Colysée No 229, coin Washington, ou au bureau de l'Abeille pour renseignements. 24mars—2f

AUX IMPRIMEURS.
NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons, au comptant, et nous livrons la quantité de caractères que l'on désire.
Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.
Les ordres que l'on voudra bien nous adresser par l'entremise de nos agents, MM. E. C. PALMER & CO., de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.
GEO. BRUCE'S SON & CO.,
No. 13 Chambers street,
New York.
N. B.—Les caractères employés par l'Abeille sont le Brevier (petit texte) No. 13 et la Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres du nouveau genre connus sous le nom de "Patent figures and fractions." 24 mars—3mois

Chemises Françaises
—CHEZ—
B. SEMBRE,
Coin St.-Louis et Royale.
Reçu par les derniers steamers:
Un assortiment complet de
CHEMISES DE PARIS.
Chemises toile, devant toile, percale couleur.
Tous les genres, toutes les grandeurs.
AVEC OU SANS COLS.
Linge de dessous, Caleçons toile et coton croisé, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cravattes, Faux-cols.
Parapluies, soie et gingham.
Ombrelles, Parasols, Bains de mer.
Bonneterie, Ganterie, Parfumerie.
Grandes spécialité de Jouets.
Voitures pour enfants.
Stock complet de Mercerie.
Éventails ordinaires. Éventails de soirée.
—ENFIN—
Une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici et que l'on peut lire sur des tableaux affichés aux portes du magasin.
Magnifique occasion.
Il me reste quelques douzaines de GANTS VRAI JOUVIN, MÉDAILLE D'OR, pour dames et messieurs, 2 boutons, $1 50 la paire.
NOTA.—Achetant directement en fabrique au strict comptant je suis à même de soutenir toute concurrence pour la modicité des prix.
17mars—3m—DJMaPP

LICENCES DE 1878.
Département des Finances.
HOTEL DE VILLE
Nouvelle-Orléans, 23 mars 1877.
APRÈS le 31 de ce mois toutes les licences de ville de 1878 qui n'auront pas été payées seront mises en cour pour un versement immédiat. On peut, jusqu'à la date indiquée, les payer sans frais.
J. C. DENIS,
Administrateur des Finances.
24 mars—24 26 31

Taxes de ville de 1878 et des années antérieures.
Département des finances.
Hôtel de ville—Nouvelle-Orléans, 23 mars 1878.
LES personnes qui doivent des taxes de ville de 1878 sont respectueusement informées que ces taxes peuvent ENCORE ÊTRE PAYÉES SANS LES FRAIS qui s'appliqueront bientôt. Elles éviteront également par un prompt paiement des frais additionnels sur les taxes des années antérieures.
J. C. DENIS,
Administrateur des finances.
24 mars—7f

CHEMISERIE PARISIENNE
—DE—
F. GUÉBLÉ-NIPPERT,
30 RUE ST-CHARLES,
(Manufacture: 70 rue St-Louis.)
L'incontestable supériorité de nos CHEMISES est reconnue par nos nombreux clients comme FAÇON, COUPE (équivalant celle de Charvet, de Paris) GENRES ET MATÉRIAUX, sur tout ce qui se fait et se vend ici en fait de CHEMISERIE, tant américaine que française (cette dernière dite EXPORTATION, qui signifie INFÉRIORITÉ).
Le SUCCÈS obtenu jusqu'à ce jour encourage cette INDUSTRIE LOCALE à se recommander au public, garantissant de satisfaire les plus difficiles.
Le STOCK en magasin est toujours au plus grand complet.
Spécialité: CHEMISES ET LINGE DE DESSOUS SUR MESURE.
1fév—3m—DMJ

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De J. A. Ricand, Convent P. O., St James.
Dépôts
53 Gravier,
279 Decatur, New Orleans.
15 mars—3m—D Mer V

COW PEAS.--COW PEAS.
NOUS RECEVONS CONSTAMMENT DES CONSIGNATIONS DE
COW PEAS,
CLAY, MÊLÉS
et d'autres variétés, que nous vendons au prix courant du marché.
J. R. KENT & CO.
17mars—1m 50 rue Tchoupitoulas.

L'Union Française.
LE CONSEIL DE DIRECTION croit devoir faire savoir que le Cours d'Anglais Gratuit, qui avait été suspendu pour une cause imprévue, recommencera, comme par le passé, à partir du 15 du mois courant.
Les Français nouveaux arrivés ou autres qui sont désireux de profiter de cet avantage, sont priés de venir se faire inscrire au Bureau de la Société, rue St. Louis No 9.
Par ordre de la Direction.
M. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands.—No. 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 13 mars 1878.—Avis est donné que l'élection annuelle de cinq directeurs aura lieu au bureau de cette compagnie LUNDI 1er avril 1878, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
G. W. NOTT, Secrétaire.
14mars—au 1 av

Engrais spéciaux pour la canne et le coton.
AYANT une entière confiance dans l'intégrité et l'expérience de la compagnie d'engrais Quinnipiac de New Haven Conn., comme fabricants, je n'hésite nullement à recommander le "PINE ISLAND GUANO" aux planteurs de sucre, ainsi que le "PINE ISLAND AMMONIATED PHOSPHATE" aux planteurs cotonniers de cette section. Je serai heureux de recevoir leurs ordres.
HUGH W. MONTGOMERY,
160, rue Common au 2nd.
10 mars—1m

LE RESTAURANT BOUDRO,
AU LAC PONTCHARTRAIN.
Est prêt à recevoir ses hôtes. L'établissement vient d'être complètement restauré et se trouve dans un admirable état.
Tout ordre laissé chez LÉON LAMOTHE, No 22 rue St. Charles, sera promptement exécuté.
JARY & HAUSE, Propriétaires.
17 mars—1m

Une bonne occasion.
A VENDRE pour cause de départ pour France un MAGASIN DE BOUTEILLES, situé No 10 rue Toulouse, avec tout son contenu, brouette, wagon, cheval, etc. Pour les informations, s'adresser sur les lieux. 3 mars—1m

BONNE OCCASION.
A vendre pour cause de départ pour l'Europe.
LE magnifique ETABLISSEMENT DE ONZE BILLARDS, tous remis à neuf et venant des meilleures fabriques des Etats-Unis. Les installations ne laissent rien à désirer. Loyer très raisonnable avec bail. S'adresser au No [illegible] St-Louis, No 160, encoignure Royale et St-Louis. [illegible] mars—1m DMJ

Une bonne occasion.
A VENDRE
POUR cause de départ, le café bien connu sous le nom de FRENCH MARKET EXCHANGE, situé rue Decatur No 261, entre St. Philippe et Ursulines, en face du marché aux légumes français.
Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux. 17 mars—1m

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 26 mars—CLASSE NO 72.

Tirage de 4 heures P. M.

1re	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me
56	55	39	53	58	30	20	17	49	9	44	59	4

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature,
Ce 26 mars 1878—4 heures P. M.
ADAM GIFFEN
LOUIS H PILIE,
Commissaires.
☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

Les Etats-Unis Contemporains.
Les mœurs, les institutions et les idées, depuis la guerre de la sécession, par CLAUDIO JANNET, 3eme édition, revue et augmentée de chapitres nouveaux.
2 volumes — Prix — $3 25.
En vente chez HÉBERT & CIE, 59 rue de Chartres, coin Bienville.
22 mars—3f pp

ARTICLES POUR MODISTES.
F. TUJAGUE,
IMPORTATEUR,
No 11, rue de Chartres,
PRÈS CANAL.
GRAND DÉBALLAGE DE NOUVEAUTÉS DE PRINTEMPS EN
Chapeaux, Fleurs, Soieries, Tulles, Rubans, Etc.
Toujours en magasin un assortiment complet représentant tous les genres et tous les prix.
Ce stock, l'un des plus considérables de cette ville, est régulièrement alimenté par tous les arrivages de steamers.
Excellents marchés, dans les articles les plus courants pour les acheteurs des campagnes dont les commandes sont remplies avec un soin extrême.
10 mars—1m DMJ

H. CASSIDY. J. F. HOGAN.
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 93 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton, [illegible] en gros et en détail, de [illegible] Etoffes unies et fantaisie, [illegible] pour tentes.
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux, Auvents, étrangers et fantaisie. Etoffes à drapeaux, toutes couleurs aux prix de fabrique.
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, [illegible] aux prix du Nord.
22 mars—6m

GALERIE DES ARTS DE
LILIENTHAL,
121 ...... RUE DU CANAL 121
(Bâtisse Touro.)
UNE jolie photographie artistique et durable ne peut se faire que par le PROCÉDÉ CARBON DE LAMBERT, procédé dont j'ai la PATENTE EXCLUSIVE pour les Etats de la Louisiane et du Mississippi.
Le public est invité à venir examiner les photographies faites d'après ce procédé.
22déc—6m Dim Mard.

A. E. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.
66 ...... Passage de la Bourse 66
Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations françaises. Je me charge également de procurer des passeports avec promptitude.
27 oct—1an

LE DR B. A. POPE
est de retour à la Nlle-Orléans, et reprendra dès aujourd'hui l'exercice de sa profession.
Nouvelle-Orléans, 22 mars 1878.
22 mars4

DR F. FORMENTO,
BUREAU ET RÉSIDENCE,
81 ...... Esplanade 81
Heures de bureau: de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.
Consultations à l'Infirmerie de la rue du Cirque, 132 South Rampart street de 1 à 2 h de l'après-midi.
2 mars—1m

DR J. TRUDEAU,
BUREAU ET RÉSIDENCE,
391 ...... Magazine 391
(Coin Melpomène)
Heures de bureau, de 8 à 9 h. du matin et de 4 à 5 h. de l'après-midi.
Consultations à l'infirmerie de la rue du Cirque, 132 South Rampart St. de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.
3 mars—1m.

Fleurs d'orangers amers.
LES soussignés demandent des FLEURS D'ORANGERS AMERS.
FREDERICKSON & HARTE, pharmaciens, au No 139 de la rue du Canal, Bâtisse Touro.
24 mars—24, 26, 28 mars—PP

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ.
A. BONNET & CIE,
65 ...... RUE ROYALE 65
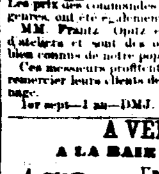
PRÉVIENNENT le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût, choisies spécialement et avec soin par A. BONNET dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits—
Les prix des commandes et des réparations de tous genres ont été également réduits de 25 p.c.
MM. Frantz, Opitz et Kreitz sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ.

A VENDRE
A LA BAIE ST. LOUIS.

Une jolie résidence contiguë à celle du Dr Delery, se composant d'une maison toute meublée, avec cinq chambres à coucher, galerie derrière et devant, dépendance, wharf, cabane à bain, jardin potager et arbres fruitiers. Pour les conditions s'adresser en ville, aux bureaux de l'Abeille, ou à M. E. DÉLERY, à la Baie St. Louis.
19 mars—1m.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE DÉPART.
M. RIVERA,
BIJOUTIER,
ENCOIGNURE ST-PIERRE ET ROYALE.
OFFRE à vendre un bel assortiment de BIJOUTERIE, tels que:
MONTRES en or et en argent.
BAGUES et BOUCLES D'OREILLES en diamant.
OPERA CHAINES.
CHAINES DE MONTRES pour hommes.
CHAINES DE COU avec croix et médaillon.
Un lot de BAGUES unies et avec pierres.
BROCHES à verres pour portrait.
BROCHES EN OR, différents modèles.
Un lot de PARURES en or.
Un lot de BRACELETS assortis.
Un grand assortiment de BOUCLES D'OREILLES pour dames et enfants.
Un lot de BOUCLES D'OREILLES POUR DEUIL.
BOUTONS DE DEVANT de chemises.
BOUTONS DE MANCHES.
DES en or et en argent.
Un lot d'ARGENTERIE.
Un grand assortiment de CORAIL.
Un lot de PENDULES en tout genre.
Le tout sera vendu à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant.
Celui qui voudra continuer le même genre d'affaires, obtiendra des conditions libérales en s'adressant au magasin.
Grand assortiment de CORAIL ELECTRIQUE pour les migraines reçu nouvellement.
27déc—6mDMarJ